

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT DE STATUT D'ORGANISME CERTIFICATEUR AGRÉÉ PAR BRUGEL.

Formulaire à renvoyer, accompagné de ses annexes, à l'adresse suivante :

BRUGEL
Avenue des Arts, 46
1000 Bruxelles
Email greenpower@brugel.brussels

Le dossier sera traité dans la langue du présent formulaire. Si vous souhaitez que le dossier soit traité en néerlandais, veuillez utiliser la version néerlandophone du formulaire de demande.

Als u wenst dat uw dossier in het Nederlands behandeld wordt, gelieve het Nederlandstalige formulier in te vullen.

Informations utiles avant de compléter ce formulaire :

Qui peut introduire une demande ?

La demande peut être introduite par tout organisme d'inspection électrique accrédité Belac ou d'une accréditation équivalente¹ qui souhaite demander le statut d'organisme certificateur agréé pour la certification des installations de la Région de Bruxelles Capitale.

S'agit-il d'un renouvellement d'agrément² ?

Veuillez utiliser ce même formulaire en spécifiant qu'il s'agit d'un renouvellement lors de l'envoi de votre demande

L'Organisme Certificateur agréé pourra certifier des installations décentralisées dans le cadre de la promotion de l'électricité verte [tel que stipulé dans l'arrêté ministériel du 28/03/2017 sur la procédure d'agrément.]

0. Coordonnées de la PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI du dossier de demande.

Société :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom:		Prénom :	
Adresse :		Rue N°..... Boîte Code postal Localité	
Tél :		GSM :	
E-mail ³ :			

¹ « Accréditation équivalente établie dans un Etat membre de l'Espace économique européen, attestant du respect des critères applicables aux organismes d'inspection de type A et C pour la mise en œuvre de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 » (Cfr. AM du 28/03/2017 relatif à la procédure d'agrément d'organismes certificateurs d'installations de production d'électricité verte).

² L'agrément est « octroyé par BRUGEL pour une période de cinq ans » (Cfr. AM du 17/12/2015 relatif à la promotion de l'électricité verte). La demande de prolongation doit être adressée à BRUGEL au plus tard six mois avant l'échéance de la durée de validité de l'agrément.

³ Adresse e-mail à laquelle nous vous enverrons les documents concernant l'agrément (accusé de réception, statut demande d'agrément, ...).

I. Identification de l'Organisme Certificateur

I.a) Données de contact

Les informations reprises dans ce cadre seront publiées par BRUGELI sur ces divers canaux de communication, et diffusées aux producteurs d'électricité verte existants et potentiels.

Forme juridique :			
Nom de l'entreprise :			
Numéro d'entreprise ou de TVA :			
Adresse de l'entreprise :		Rue N°..... Boîte Code postal Localité	
Personne de contact :	Nom :	Prénom :	
Tél général :			
E-mail général :			

I.b) Activité :

Secteur d'activité principal :	
Autres activités :	

I.c) Conditions obligatoires :

L'Organisme Certificateur déclare :

1.	Être indépendant des producteurs, des intermédiaires, des fournisseurs d'électricité et des gestionnaires de réseau.	Oui / Non
2.	Bénéficiaire de l'accréditation BELAC ⁴ et/ou d'une accréditation équivalente ⁵	Oui / Non
3.	Autoriser BRUGEL à publier les coordonnées de l'organisme certificateur agréé sur ces divers canaux de communication et à les diffuser aux producteurs d'électricité verte existants et potentiels.	Oui / Non

⁴ Veuillez joindre une copie de l'accréditation Belac en annexe.

⁵ Veuillez joindre une copie de l'accréditation équivalente établie dans un Etat membre de l'Espace économique européen attestant des critères applicables aux organismes (de type A et C) pour la mise en œuvre de la norme NBN EN ISO/IEC 17020.

I.d) Coordonnées du responsable/inspecteur.

- les coordonnées de la ou les personne(s) physique(s) responsable(s) des certifications.

*Seules les personnes mentionnées ici seront habilitées à accéder à la plateforme OCA de BRUGEL
Un accès à la plateforme OCA de BRUGEL peut être accordé à deux personnes au maximum.
L'email est unique et nominatif*

Responsable/inspecteur 1

Titre :		<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom:		Prénom :	
Adresse :		Rue N° Boîte Code postal Localité	
Tél :		GSM :	
E-mail (nécessaire pour accéder à la plateforme BRUGEL) ⁶ :			

Responsable/inspecteur 2

Titre :		<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom:		Prénom :	
Adresse :		Rue N° Boîte Code postal Localité	
Tél :		GSM :	
E-mail (nécessaire pour accéder à la plateforme BRUGEL):			

⁶ Une fois le statut accordé, cette adresse email vous servira d'identifiant pour accéder au formulaire d'encodage de dossiers OCA de BRUGEL, via laquelle vous aurez la possibilité d'encoder les données des dossiers.

4. Engagements et signature.

Je m'engage à :

- Informer BRUGEL de toute modification des données de ce formulaire.
- Respecter et appliquer la loi et les arrêtés en vigueur (Cfr. Cahier de charge BRUGEL pg 3/14 législation en vigueur).
- Respecter le contenu du Cahier de Charges mis à disposition sur le site internet de BRUGEL, et ses éventuelles mises à jour futures (mises à jour seront communiquées).
- Informer immédiatement BRUGEL si ma structure ne remplit plus les conditions d'agrément.
- Ne pas faire de discrimination, d'actes anti-concurrentiels ou déloyaux.

Je déclare sur l'honneur que,

- L'entreprise est en ordre avec les législations sociales et fiscales en vigueur
- L'entreprise a pris connaissance du et accepté les conditions pour obtenir et conserver l'agrément.
- Les informations contenues dans le présent formulaire sont sincères, complètes et véritables.

Fait à

Le ... / ... /

Nom et prénom :

Signature :

5. Traitement de vos données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel sont traitées conformément à la législation applicable en la matière. Toutes les informations vous sont demandées strictement nécessaire pour vous permettre de demander le statut d'organisme certificateur agréé par la Région de Bruxelles Capitale. Elles ne sont traitées que pour atteindre les finalités directement liées avec la gestion et l'octroi de cette certification par BRUGEL, responsable des activités de traitement et situé Avenue des Arts 46 (bte 14) à 1000 Bruxelles.

Les traitements de vos données sont basés sur la disposition légale suivante : l'arrêté ministériel du 28 mars 2017 relatif à la procédure d'agrément d'organismes certificateurs d'installations de production d'électricité verte. Vos données à caractère personnel seront conservées pour une période de cinq ans qui équivaut à la durée de validité de l'agrément. Si vous faites des demandes de prolongation, les données seront traitées et conservées pour des périodes consécutives de 5 ans.

Lorsque vous nous contactez par mail ou lorsque vos données sont stockées via nos applicatifs, il est possible que vos données à caractère personnel soient transférées à des fins de stockage en dehors de l'espace économique européen. Dans ce cas, le transfert est soumis à des règles strictes de sécurité et de confidentialité en accord avec les articles 44 à 49 du RGPD afin de garantir un niveau de sécurité de vos données essentiellement similaires à celui dont vous bénéficiez en Europe.

Si vous avez des questions supplémentaires sur la manière avec laquelle nous traitons vos données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec notre Délégué à la Protection des Données (« Data Protection Officer » ou « DPO ») en envoyant un email à l'adresse dpo@brugel.brussels, ou envoyer un courrier postal à l'adresse suivante BRUGEL (A l'attention du Data Protection Officer), Avenue des Arts, 46 (bte 14) à 1000 Bruxelles.

Vous avez le droit d'accéder à vos données et d'en obtenir une copie gratuitement. Vous avez aussi le droit de rectifier des données erronées à votre sujet. Dans des cas limitatifs, vous avez le droit de demander l'effacement de certaines de vos données à caractère personnel. Dans des cas limitatifs, vous avez le droit de demander que certaines ou toutes vos données à caractère personnel ne soient plus traitées en tout ou en partie.

Dans le cas où vous estimez que BRUGEL ne respecte pas réglementation en la matière, vous êtes invité à contacter en priorité BRUGEL. Vous pouvez aussi introduire une plainte auprès de l'Autorité de Protection des Données personnelles à l'adresse suivante : Rue de la Presse 35 - 1000 Bruxelles - contact@apd-gba.be. Vous pouvez aussi déposer une plainte auprès du tribunal de première instance de votre domicile.

Annexes à fournir, indispensables pour constituer un dossier complet.**Dans tous les cas :**

1.	Document attestant de votre indépendance des producteurs, des intermédiaires, des fournisseurs d'électricité et des gestionnaires de réseau ;
2.	Le certificat d'accréditation BELAC (ou équivalent) de l'organisme certificateur valide et signé
3.	Un document officiel signé de l'organisme attestant du/des noms des inspecteurs habilités pour la certification des installations de production d'énergie renouvelable en RBC du statut
4.	Copie recto verso de la carte d'identité du/des responsable(s) des certifications, signature lisible.
5.	Cahier des Charges BRUGEL signé pour accord
6.	Accord de traitement des données (DPA) entre l'OCA et BRUGEL daté et signé.

Législation en vigueur

Toutes les informations utiles concernant l'agrément sont reprises dans :

- l'arrêté AM 28/03/2017 relatif à la procédure d'agrément (voir §3 et § 4) disponible à l'adresse suivante : http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2017/05/11_1.pdf
le cahier de charges (Cfr. page 3/14 point 3. Cadre législatif) disponible à l'adresse suivante : <https://www.brugel.brussels/publication/document/notype/2021/fr/cahier-des-charges-OCA.pdf>